

Associations

Alors que le projet de loi travail suscite depuis plusieurs mois de fortes contestations dans notre pays, notre assemblée a été saisie non pas sur ce projet de loi mais sur les moyens permettant de développer la culture du dialogue social.

Pour conforter le dialogue social, plusieurs leviers ont été identifiés : formation des représentants des salarié.e.s et des dirigeant.e.s d'entreprises, reconnaissance et valorisation des parcours syndicaux, accès aux accords collectifs... mais aussi sensibilisation à la démocratie sociale dès l'école et formation au dialogue social dans les cursus universitaires. C'est sur ces deux derniers axes que le groupe des associations a concentré son intervention.

Selon nous, l'apprentissage de la culture du dialogue social doit commencer dès le plus jeune âge et se poursuivre tout au long du parcours scolaire et universitaire. C'est pourquoi nous avons formulé des propositions en ce sens, dont certaines ont été retenues par la section.

De manière générale, notre groupe juge essentiel d'impulser et de développer, dans le champ scolaire et parascolaire, l'emploi des pédagogies de la coopération et de l'apprentissage de la prise de responsabilité. Pour ce faire, il préconise de s'appuyer notamment sur l'action des associations de jeunesse, d'éducation populaire mais aussi du mouvement sportif et culturel.

Que ce soit à l'école primaire, au collège ou au lycée, les délégué.e.s de classe figurent parmi les premières personnes à pouvoir expérimenter l'exercice du dialogue institutionnel. Les mesures que nous proposons visent d'une part à donner envie à ces jeunes de participer à la vie de leur « collectif » en les responsabilisant : formation à la fonction de délégué.e sur les droits missions et devoirs, valorisation de leur engagement. Elles cherchent d'autre part à faire vivre ces lieux de discussion par le débat, la co-construction et la création d'un sentiment d'appartenance à une même communauté : représentation dans toutes les instances de décision relatives aux établissements, réalisation d'un grand projet d'établissement par tous les élèves.

Notre groupe appelle à ce que soient encouragées, dans les établissements d'enseignement secondaire, toutes les formes d'engagement parmi lesquelles figurent le volontariat, le bénévolat, la participation à des chantiers de jeunes, le service civique, les juniors associations ainsi que les conseils communaux de jeunes.

La découverte du monde de l'entreprise demeure très inégalitaire selon les cursus. Elle représente pour notre groupe une autre priorité. Le stage d'observation destiné aux élèves de troisième est un atout qu'il convient de renforcer. Celui-ci doit être mieux préparé et valorisé. Sa recherche est aussi la première confrontation à l'existence ou à l'absence d'un réseau relationnel. Le développement d'une plateforme nationale des stages d'observation permettrait d'opérer une ouverture significative dans la connaissance des métiers. De telles initiatives existent déjà dans certains départements et gagneraient à s'appliquer sur tout le territoire national, contribuant ainsi à développer un rapport positif à la première rencontre avec le monde du travail.

En matière d'ouverture aux enjeux du dialogue social et du droit du travail, notre groupe estime que le contenu de ces stages d'observation et surtout celui des formations citoyennes destinées aux jeunes volontaires en service civique, pourraient intégrer un volet de sensibilisation sur ces questions.

Prenant en considération la forte contrainte de temps ayant pesé dans l'élaboration de cet avis, le groupe des associations appelle de ses vœux un futur travail sur le dialogue civil ; il salue le travail des rapporteurs, de l'administration et de la section. Il a voté l'avis.